



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



POUR  
UNE AGRICULTURE DU  
VIVANT

# PSE Régénératif :

un projet pour sécuriser  
la transition agroécologique de la ferme  
et préserver l'eau du territoire !

## Quels avantages à s'engager ?

**Recevoir** entre 30 et 85€/ha de PSE par an

**Accéder** à un accompagnement d'experts qualifiés

**Valoriser** la production agroécologique via des primes filières

## Pour quels engagements ?

**S'engager** pour une durée de 5 ans

**Accueillir** un technicien sur son exploitation pour le diagnostic annuel

**Financer** son conseil individuel et 15% du prix du diagnostic (120€)

**Venir** à deux événements collectifs/an

## Vous souhaitez participer ?

**Assistez** aux journées d'information

**Envoyez-nous** un mail à : [pse@agricultureduvivant.org](mailto:pse@agricultureduvivant.org)

Détails au dos !

LES  
PARTENAIRES  
DU PSE



cérèsia

CRISTAL\_UNION



Tereos



## "1<sup>er</sup> PSE Régénératif dans les Hauts-de-France"

### LE PROJET

Dans les Hauts-de-France, l'association Pour une Agriculture du Vivant et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se sont associées pour **mutualiser les dispositifs de financement publics et privés afin de couvrir le risque des agriculteurs s'engageant dans la transition et rémunérer les services écosystémiques** rendus grâce à l'évolution des pratiques.

Le projet de Paiement pour Services Environnementaux Régénératif a un double objectif :

- La **massification de la transition agroécologique** visant l'amélioration de l'état écologique de cinq masses d'eau prioritaires
- La **simplification des démarches** et la mutualisation des dispositifs de financements publics et privés pour embarquer un plus grand nombre d'agriculteurs dans la transition.



### POURQUOI PARTICIPER ?

En participant à ce projet, vous bénéficierez :

- d'une **prime filière** de la part de votre collecteur pour prendre en charge une partie des surcoûts de vos changements de pratiques (modalités précisées par votre collecteur de matière première)
- d'un **paiement pour services environnementaux** pour compléter la prime filière\*
- d'un **réseau d'agriculteurs** sur votre territoire pour favoriser les échanges entre pairs sur les essais et les retours d'expériences
- d'un **accompagnement collectif** avec un réseau d'experts pour comprendre les enjeux et fonctionnement du vivant

\*Pour un agriculteur débutant sa transition, le montant de PSE perçu peut être compris entre 30€/ha en année 1 et 85€/ha en Année 5 sur toute la SAU (estimations basées sur des simulations de cas réels de transition). À ce montant, s'ajoute celui des primes filière versées par les collecteurs.



### QUI & COMMENT PARTICIPER ?

**Ouvert à tous les agriculteurs, ce dispositif ambitionne l'embarquement de 100 fermes disposant d'au moins une parcelle sur le territoire concerné.**

Les critères de sélection sont les suivants :

- le **nombre de contrats avec les partenaires du projet** proposant des contrats agroécologiques
- le **niveau agroécologique de la ferme** établi à partir d'un questionnaire de 15 minutes
- la **motivation** pour intégrer le projet .

**Pour candidater, deux possibilités :**

- **Participer aux journées d'information** les 5, 6 et 7 février.
- **Envoyer un mail à :**  
pse@agricultureduvivant.org pour recevoir votre dossier de candidature numérique (précisez "Candidature PSE" en objet)



### LES PARTENAIRES



#### CONTACTS PROJET

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre coopérative et/ou client pour plus d'informations. Photos © DR.